

CERTIFICAT DES RÉSULTATS DE LA PÉRIODE D'ENREGISTREMENT

Règlement 298-2023 décrétant une dépense et un emprunt de 967 500 \$ pour l'acquisition d'un camion autopompe neuf avec équipements

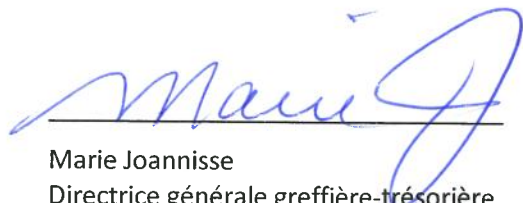
Je, soussignée, Marie Joannisse, directrice générale greffière-trésorière de la Municipalité de L'Islet certifie sous mon serment d'office que :

1. Le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement 298-2023 est de 3 135.
2. Le nombre de demande inscrit requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 324.
3. Le nombre de signatures apposées est de 0.

Je déclare que :

Le règlement 298-2023 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.

DONNÉ À L'ISLET, ce 14 septembre 2023.



Marie Joannisse
Directrice générale greffière-trésorière